

Réseau R.A.F.H.A.E.L

Agglomérations de Flandre, du Hainaut, de l'Artois et du Littoral

Dossier

TÉLÉVISIONS LOCALES

«Vers une nouvelle dynamique de la télévision locale en France»

DOSSIER D'INFORMATIONS

Septembre 2007



La place des télévisions locales sur le numérique terrestre...

La télévision locale arrive sur la TNT

15 septembre 2007, enfin la télévision locale accède à la diffusion numérique terrestre : **18 télévisions locales diffusent simultanément en mode numérique et analogique**. La solution technique a été de transférer une chaîne du multiplex R1 pour permettre la régionalisation de certaines éditions de France 3 où de la diffusion de la télévision locale. En septembre 2007, les préemptions de France Télévisions sont au nombre de 13, cela veut dire que potentiellement, il y aura en décembre 2007, la possibilité d'injecter au moins une soixantaine de chaînes locales via les émetteurs diffusant les chaînes de la TNT.

C'est donc le départ, de la **construction d'un nouveau paysage audiovisuel**. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel va devoir lancer des appels à candidature pour permettre ce développement.

L'attribution du multiplexe R1

En effet, le **24 juillet 2007**, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a ouvert une **consultation publique préalable au lancement d'appels aux candidatures** pour de nouvelles télévisions locales diffusées en numérique portant sur 25 zones (consultation clôturée le 26 septembre 2007). Le **27 septembre 2007**, le CSA a ouvert une **nouvelle consultation publique portant sur 46 sites**.

Les résultats de ces consultations devraient permettre de terminer, de façon exhaustive, les attributions du R1 et de

lancer la 3ème phase relative à la planification des fréquences prévue dans la loi de mars 2007 pour les territoires où ce canal ne permettra pas de répondre aux besoins des chaînes.

Ainsi, d'ici à la **fin de l'année, 25 chaînes de télévision locale seront diffusées sur la TNT**. L'extension du R1, qui se traduira par l'ouverture de plusieurs centaines de sites de diffusion d'ici à 2011, devrait rendre de nouvelles zones disponibles. Dans ce cadre, **65 nouvelles zones seront couvertes en mars 2008**.

Évaluation du coût de la télévision locale avec comme inconnue le coût de la diffusion

De par la Loi, trois mois après le passage d'une télévisions locales de l'analogique au numérique, le CSA doit réunir les acteurs (publics/privés) concernés pour **examiner l'« avenir de la télévision locale »**.

En effet, le CSA rappelle que la viabilité du service est un critère important pour l'attribution d'une fréquence numérique : l'exercice qui consiste à **évaluer le coût d'une télévision locale est difficile mais nécessaire**.

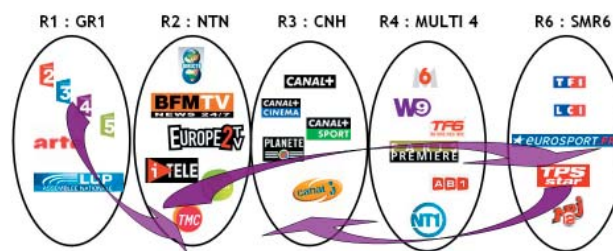
Cet exercice est d'autant plus difficile qu'il y a, à l'heure actuelle, **peu de lisibilité pour les chaînes locales sur l'impact du coût de diffusion sur le numérique**. Pour les chaînes locales, il s'agit de payer la diffusion sur le numérique mais aussi de payer les «trous», c'est-à-dire de payer pour les territoires qui ne seront pas couverts par une télévisions locale. Par ailleurs, les télévisions locales qui diffusent actuellement en simulcast analogique et en numérique à partir du multiplexe R1 doivent faire face à un surcoût de diffusion...(analogique et numérique).

GIE Télévisions Locales Associées

Les chaînes locales en analogique candidates à une diffusion sur le R1 se sont structurées en Gie Télévisions locales associées, pour être ensemble interlocutrice des chaînes éditées sur le multiplex R1 au sein de la société GR1;

A l'heure actuelle, le GIE TLA réunit 17 télévisions locales. Dans l'avenir, toutes les chaînes attributaires d'une fréquence sur le R1 rejoindront le Gie TLA. Le Gie TLA est présidé par Gilles Crémillieux (Clermont 1ère).

En 2008, la question du coût des réémetteurs se posera....



Sources :
TLSP / CSA / TDF

La place de la télévision locale sur la Télévision Numérique de Terre : un long combat.

Le contexte de janvier 2007

Le 30 janvier 2006, le Ministre de la Culture et de la Communication s'est engagé par courrier auprès des organisations représentant les télévisions locales à permettre l'utilisation d'un canal sur le multiplex R1 par le transfert d'une chaîne nationale (France 4) sur un autre multiplex et dans l'hypothèse où la ressource dégagée n'était pas suffisante (Préemption du canal pour France 3 Régions, zone inadaptée) à étudier la recherche de fréquence supplémentaire.

Les évolutions législatives de mars 2007

La loi n° 2007-309 du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur définit l'extinction de la télévision analogique, le cadre de la télévision haute définition, de la télévision mobile personnelle et de la radio numérique. Cette loi prévoit la reprise en numérique des chaînes locales autorisées en analogique. Un dispositif à la demande d'un éditeur auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel prévoit la mise en place d'«une consultation contradictoire au niveau national en vue de planifier un nombre suffisant de canaux pour assurer la couverture en mode numérique hertzien des bassins de vie et la diversité des éditeurs de services à vocation locale»

... et les enjeux de la diffusion multi-canaux

La diffusion sur le hertzien analogique

Jusqu'en 2000, il n'existait en France métropolitaine que 5 chaînes locales hertziennes analogiques. Depuis un recours au Conseil d'Etat, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a relancé des appels à candidature. L'analogique était devenue un marchepied vers la télévision numérique terrestre. **En décembre 2006, 26 chaînes locales hertziennes sont autorisées en Métropole.**

Depuis mars 2007, le Conseil supérieur de l'audiovisuel ne lance plus d'appel à candidature analogique. Une décision prise dans la perspective de l'extinction de l'analogique et de l'extension du numérique qui est très dommageable pour les chaînes locales. En particulier, pour celles qui ont obtenu des autorisations temporaires qui ne peuvent pas poursuivre le processus pour obtenir une fréquence permanente. Les nouvelles chaînes qui seront attributrices d'une fréquence numérique ne pourront pas bénéficier d'une fréquence analogique, et subiront la montée en charge de l'équipement des ménages en TNT.

La diffusion sur les réseaux câblés

Depuis les années 80, hormis de rares exceptions, la seule opportunité de diffusion était le canal local sur les réseaux câblés. Une diffusion qui est limitée à la fois à la croissance du réseau câblé et réservée aux seuls abonnés. Heureusement dans un grand nombre de sites, les collectivités territoriales ont négocié avec les opérateurs du câble, le raccordement des logements sociaux à une offre de base qui comprend la télévision locale.

Rappel - Obligation de transport pour la télévision locale

La loi du 9 juillet 2004 a prévu qu'un distributeur de service, utilisant un réseau autre que le satellite ou le hertzien terrestre, mette à disposition de ses abonnés les télévisions d'initiative publique locale destinées aux informations sur la vie locale

Le site du CSA répertorie **115 canaux locaux conventionnés** (chiffre octobre 2006). Le câble a permis à de nombreuses chaînes locales de se développer mais la plupart d'entre elles sollicitent des fréquences hertziennes pour continuer à répondre à la demande de leur public.

Aujourd'hui la grande majorité des réseaux appartient à Numéricâble qui racheté Noos et UPC.

Une certitude : les télévisions locales ont tout à gagner à cumuler les modes de diffusion

locale des Côtes d'Armor qui a été conventionnée en octobre 2006 par le CSA sur un modèle très classique avec une autorisation sur 5 ans... bien qu'elle ne soit visible que sur Internet. entre une télévision locale réelle mais virtuelle et une fréquence en numérique hertzien virtuel

lement attendu, il n'y a qu'un pas, selon Olivier Hamon, initiateur du projet ...

La diffusion sur l'ADSL

Désormais accessible via les réseaux haut-débit, la **TV fait aujourd'hui partie intégrante des services proposés par les fournisseurs d'accès à ADSL**. La TV par Internet est fortement liée à aux offres multiservices «Triple play» qui incluent l'accès haut-débit, la téléphonie illimitée Voix sur IP (VoIP) et la télévision numérique par ADSL.

Free a été le premier opérateur à proposer dans son offre une reprise des chaînes locales diffusées en analogique hertzien. Les autres opérateurs d'offre Adsl étudient la diffusion des chaînes locales.

Enfin, n'oublions pas la **diffusion sur le satellite** (TV8 Mont Blanc) et **demain celle sur la télévision mobile personnel** (à noter : première expérimentation de diffusion d'une chaîne locale sur mobile l'opération TMP mise en place à l'occasion de la manifestation «Les tombées de la Nuit» du 3 au 8 juillet. dernier).

Source : TLSP

Les télévisions locales sur Internet, une alternative ?

A l'heure actuelle, beaucoup de chaînes de télévisions locales possèdent leur site Internet qui permet de trouver hors antenne, des informations sur les programmes et la chaîne. Aujourd'hui, avec la **généralisation de l'accès en streaming** des séquences vidéos et l'émergence de l'ère «**Web 2**», les chaînes locales souhaitent développer ce média pour en faire un **média secondaire auxiliaire de l'antenne**.

Développer de la vidéo à la demande ou du podcasting en complément de l'antenne fait à présent partie des préoccupations des responsables de chaînes

L'expérience de **Armor TV** souligne la montée en puissance de la diffusion via Internet. Armor TV est une vraie chaîne

Du plan câble à la TNT

Années 80

Lancement du Plan câble: un réseau de diffusion gratuit et disponible qui s'accompagne de l'émergence d'une 50aines de chaînes locales. parallèlement se dessinent trois projets de télévisions locales hertziennes (Toulouse, Lyon, TV Mont Blanc).

Années 90

Le critère de distinction des télévisions locales est celui du support de diffusion. Les télévisions locales se structurent au sein de l'Union pour les Télévisions Locales de Service Public (TLSP). Les premiers contrat d'objectifs et de moyens se mettent en place.

Années 2000

Les années 2000 seront marquées par le déclin du câble mais aussi par de nouvelles perspectives avec des appels à candidatures sur l'analogique (20 TV locales hertziennes). Le paysage législatif se structure. Une nouvelle donne apparaît : l'arrivée de la TNT.

De nouvelles collaborations inter-chaines

Syndication publicitaire et syndication de programmes : une évolution pour la télévision locale ?

Les télévisions locales ont-elles aujourd'hui intérêt à avoir recours à la syndication de programmes sponsorisée, autrement dit le «bartering» ?

L'expérience menée par Syn TV en 2007

Dix chaînes (1) ont tenté l'expérience en adhérant dès janvier 2007 à Syn TV, la première entreprise française à se positionner sur ce terrain. Ce modèle économique est-il désormais incontournable ?

Un même programme diffusé au même moment sur plusieurs chaînes locales en échange d'espace publicitaire : c'est le principe de la syndication qui se met en place depuis peu dans les télévisions locales. Une idée qui fait son chemin, mais bouscule les idées reçues et surtout les habitudes du secteur. Avec en toile de fond des questions sur les orientations éditoriales que cela implique. **La méthode est-elle vraiment compatible avec une mission de service public ? Est ce vraiment le meilleur moyen pour doper l'audience des chaînes locales ?**

Une première expérience en 2007 a donc été menée par Syn TV, société indépendante qui parie sur l'avenir de ce modèle économique. Du 29 janvier au 22 avril 2007, la première saison de la série « 24 heures chrono » a ainsi été vue simultanément par les téléspectateurs de 10 chaînes locales (1).

La prudence est de mise du côté des chaînes dont le cœur balance entre un compromis d'ordre économique et une cohérence éditoriale.

En effet, Les avis sont très partagés sur le choix des programmes. Attentives aux attentes de leurs téléspectateurs, les chaînes revendiquent aussi la possibilité de diffuser des programmes plus « couleur locale » !

À l'occasion de cette première « vague » de programmes diffusés en syndication, une **étude** a été commandée à **Médiamétrie** pour mesurer précisément **l'impact d'un tel programme** sur l'audience des chaînes locales. Outre le fait que la série a manifestement attiré un public plus jeune, cette étude a aussi fait apparaître **«le souhait d'une diversification de la programmation des chaînes locales»**. Plus des 2/3 des personnes connaissant les chaînes locales souhaitent voir plus souvent des séries. Et 80% aimeraient y voir des films, français, en particulier.

REC : le modèle TLSP

TLSP n'a pas attendu l'émergence de la syndication de programmes sous forme de « bartering » (échange entre programmes et espaces publicitaires) pour initier son propre modèle coopératif autour des programmes des chaînes locales membres de son réseau. REC (Réactions en Chaînes) créé en 2004 fonctionne comme une **unité de programmes constituée en priorité d'achats de programmes produits ou coproduits par les télévisions locales de TLSP**. Pour avoir accès à ce catalogue (environ 6 heures de programmes renouvelés tous les mois) les chaînes doivent s'acquitter d'une adhésion calculée en fonction de leur taille et leur audience.

L'avantage pour les chaînes : **disposer de programmes variés qui correspondent à une ligne éditoriale commune aux télévisions de service public.**

Autrement dit, une façon de concevoir une télévision plutôt citoyenne et orientée vers des recherches d'identités authentiques, quelles qu'elles soient...

20 fois Plus : l'offre publicitaire des télévisions locales de TLSP

À côté de cette unité de programme, TLSP a mis en place une **offre commerciale intitulée 20 fois Plus de l'espace publicitaire nationale des chaînes locales**. 20 fois plus est commercialisée par la Régie TLR. TLR commercialise l'ensemble de l'espace nationale des chaînes locales en métropole.

20 fois Plus regroupe 20 chaînes locales diffusées en hertzien ou sur le câble. Cette offre est gérée par le Gie Grand ouest. 20 fois Plus représente plus de 2 millions de téléspectateurs potentiels

Unité de programmes en Régions GIE Grand Ouest - GIE Lorraine

Les chaînes locales de l'Ouest ont trouvé aussi un autre moyen pour développer des programmes de qualité : la création d'un GIE (Groupe d'intérêt économique) dès avril 2003 qui a donné une impulsion créatrice non négligeable. Ainsi, les 8 chaînes du GIE disposent d'un magazine de la création audiovisuelle intitulé « Sous la douche », véritable « laboratoire » de tout ce qui se fait aujourd'hui en matière d'images. Soutenir la création en région, donner à voir des spectacles originaux fait aussi partie du cahier des charges du GIE avec peut-être bientôt des captations réalisées aux Transmusicales de Rennes ou à la Folle journée de Nantes... Un GIE a d'ailleurs été créé aussi en Lorraine en début d'année 2007.

Source : TLSP

(1) - Marseille (LCM), Lyon (TLM), Bordeaux (TV7), Tours (TV Tours), Grenoble (Télé Grenoble), Le Mans (Canal 8), Clermont Ferrant (Clermont Première), Nîmes (Télé Miroir), Toulouse (TLT) et enfin Troyes (Canal 32).

- SOURCES -

Ce document a été construit à partir d'extraits des sources suivantes

- > TLSP - Union des Télévisions Locales de Service Public - <http://www.tlsp.fr/>
- > CSA - Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - <http://www.csa.fr/>
- > TDF - <http://www.tdf.fr/>